

**Monsieur Cyrille Goedert
Commissaire de District
BP 27
L – 7401 Grevenmacher**

Echternach, le 13 juin 2012

Monsieur le Commissaire de District,

Comme conseillers communaux de la ville d'Echternach nous prenons la respectueuse liberté de vous soumettre pour avis le fait suivant :

En date du 1 juin nous avons introduit deux points à figurer sur l'ordre du jour du prochain conseil communal. (Annexes: Pacte logement et Place du Marché).

La convocation du collège des bourgmestre et échevins en date du 5 juin pour la séance du conseil communal du 11 juin mentionne ces deux points sous 73 et 74. (Annexe: Ordre du Jour).

Lors des débats au sein du conseil communal, Monsieur le Bourgmestre a refusé de délibérer sur nos propositions et a pris l'initiative de laisser voter le conseil communal quant au retrait des points 73 et 74 de l'ordre du jour. Cette proposition a été majoritairement suivie par le conseil communal. (Annexe: Fragwürdiges Demokratieverständnis).

Nous aimerions bien savoir si cette façon d'agir est conforme à la loi communale.

Recevez, Monsieur le Commissaire de District, l'expression de notre parfaite considération.

Carole Dieschbourg
Lauterbour-Halte
6562 Echternach

Raymond Becker
18, rue Mungenast
6466 Echternach

Max Pesch
61, rte de Wasserbillig
6490 Echternach